

2 formations encadrées par des spécialistes de la nage en eau vive ont accueilli, à la base nautique de Saint-Pierre-de-Bœuf, une vingtaine d'agents des communes pour un stage sur les bons comportements à tenir en milieu inondé.
(Fiche action B-2-13 du contrat de rivière)

TRAVAUX ET TECHNIQUES

Prévention des inondations

4 stations de surveillance ont été placées sur l'Artilla (photo ci-contre), le Garon et le Mornantet. Elles permettent de capitaliser des données sur les hauteurs d'eau et d'alerter un agent d'astreinte en cas de risque.

Le système de mesures hydrométriques et d'alerte de crue a été réceptionné le 18 février (fiche action B-2-11 du contrat de rivière). Ce dispositif répond à 3 objectifs : capitaliser des données afin de mieux connaître le fonctionnement hydrologique et hydraulique du Garon et de ses affluents ; surveiller le débit des cours d'eau ; prévenir les agents d'astreinte en cas de risque de crue afin qu'ils puissent alerter les élus des communes qui pourront eux-même anticiper le risque et informer leurs administrés. Pour cela, 4 stations de surveillance ont été placées à des endroits stratégiques du bassin versant : 1 sur le Mornantet à Saint-Andéol-le-Château, 2 sur le Garon à Messimy et Brignais, 1 sur l'Artilla à Thurins (ainsi que 2 pluviomètres sur l'Artilla et le Mornantet). Les informations sont ensuite envoyées et stockées sur un serveur. Un outil de gestion, accessible depuis un ordinateur via internet, permet au personnel d'astreinte du SMAGGA de prévenir les communes en cas de risque.

Ces stations sont actuellement en cours de jaugeage, afin d'établir pour chacune d'entre elles les courbes de correspondance entre les hauteurs d'eau et les débits. 5 campagnes ont été réalisées en 2014. Ce travail se poursuivra en 2015.
Coût du dispositif : 109 000 € HT dont 84 000 € de subventions (Etat, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée & Corse, Département). Coût de fonctionnement annuel : 10 000 €. Coût prévisionnel de jaugeages des stations : 40 000 € dont 32 000 € de subventions.

Travaux de protections contre les crues et projets de barrages secs

Les deux dernières tranches de travaux de protection contre les crues - entre le Pont Neuf et le boulevard des Sports sur le Garon à Brignais et entre la RD 386 et la passerelle rue Döbeln sur le Mornantet à Givors/Grigny - touchent à leur fin avec un taux d'avancement respectif situé à 95 % et 60 %.

Coût global des tranches de travaux réalisées : 5,5 millions d'€ HT.

Débuté en 2007, ce programme comprenait initialement 12 tranches. Deux tranches situées à Brignais sur le Garon et sur le Merdanson de Chaponost ont été reportées dans l'attente d'études complémentaires et d'autorisations réglementaires indispensables à la réalisation de ces travaux.

Les résultats de l'étude commandée fin 2013 portant sur l'analyse coûts-bénéfices des projets de barrages secs ont été révélés. 3 scénarii d'inondation basés sur des crues d'occurrences trentennale, centennale et exceptionnelle ont été comparés afin de définir s'il était économiquement pertinent d'aménager 3 barrages secs sur le Garon et le Mornantet (coût estimatif : 12 à 18 millions d'euros selon leur dimensionnement). Aux coûts de réalisation des ouvrages ont été comparés les coûts directs et indirects des dégâts causés par une crue sur des biens publics, biens privés, activités économiques, activités agricoles. Les résultats de l'étude ont démontré que, quel que soit le scénario retenu, il est économiquement rentable de réaliser ces ouvrages de protection. Montant de l'étude (y compris la topographie) : 92 344 € HT. ■

2 tranches de travaux de protections contre les crues ont été réalisées. L'une à Brignais (photo ci-contre) et l'autre à Givors/Grigny.

« Les travaux de protection contre les crues touchent à leur fin. Pour élever la sécurité d'un cran, nous étudions actuellement l'opportunité de construction de barrages secs ».

Jean-Louis Gergaud
Vice-Président en charge de la prévention des inondations